

Proposition présentée par la députée:

M^{me} Alexandra Gobet Winiger

Date de dépôt: 3 avril 2003

Messagerie

Proposition de motion
concernant les rémunérations globales servies par les entités
contrôlées par l'Etat

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant:

- la teneur de l'arrêté du Conseil d'Etat du 22 décembre 1997, relatif au plafonnement des rémunérations dans les entités récipiendaires de fonds publics ;
- les controverses récentes aux plans fédéral, cantonal et même communal, sur la justification de certaines rémunérations exorbitantes dans les satellites publics ;
- le contrôle de situation légitimement prévu par le gouvernement quant au respect de ce plafonnement,

invite le Conseil d'Etat

à présenter au Grand Conseil le fruit des vérifications opérées par les départements au 31 mars 1998 et maintenant, relativement au respect de l'arrêté du 22 décembre 1997.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les députés,

Plusieurs affaires récentes ont mis en lumière la créativité de conseils d'administration d'entités financées par les fonds publics pour mettre à profit – c'est le cas de le dire – le passage bref ou prolongé de certains de leurs membres ou de certains cadres, afin de consolider leur situation personnelle.

Qui connaît, dans l'hémicycle du parlement cantonal, l'arrêté du Conseil d'Etat du 22 décembre 1997, qui plafonne à la hauteur des traitements de l'Administration cantonale la hauteur des rémunérations servies dans les entités majoritairement contrôlées par l'Etat ?

Quelles sont les conclusions de l'évaluation engagée par le gouvernement au 31 mars 1998 ? Quel est le degré actuel de respect de ce principe ?

Cet arrêté est-il, comme l'institution des contrôles internes dans l'administration, demeuré à l'état de vœu pieu ?

La réponse du Conseil d'Etat à la présente proposition devrait permettre au Grand Conseil de disposer d'éléments concrets pour forger son opinion sur la conformité de la situation aux principes émis à juste titre par le gouvernement. Nous vous remercions d'y réserver bon accueil.